

## Orano Mining

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du vérificateur indépendant relatif aux informations figurant dans le rapport de Responsabilité Sociétale 2017 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)**

ERNST & YOUNG et Associés

## Orano Mining

Exercice clos le 31 décembre 2017

### **Rapport du vérificateur indépendant relatif aux informations figurant dans le rapport de Responsabilité Sociétale 2017 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)**

A l'Attention de la Direction Générale,

En notre qualité de vérificateur indépendant et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les informations présentées par la Business Unit Mines d'Orano (ci-après « BU Mines ») dans le Rapport de Responsabilité Sociétale des activités minières du Groupe (ci-après « le Rapport ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

Les cinq critères définissant le cadre de nos travaux sont ceux requis par la procédure de vérification du plan de développement durable de l'ICMM, à savoir :

- l'alignement des pratiques de la BU Mines avec les dix principes de Développement Durable de l'ICMM et les conditions obligatoires définies dans les déclarations de position ;
- l'analyse des risques et opportunités en matière de développement durable tenant compte de la vision interne de la BU Mines et des attentes de ses parties prenantes ;
- l'existence et le niveau de déploiement de systèmes destinés au traitement des enjeux de développement durable matériels identifiés ;
- le niveau de performance de la BU Mines pour une sélection de sujets matériels identifiés pour la période donnée ;
- l'auto-déclaration de la BU Mines au regard des guidelines du *Global Reporting Initiative* (GRI G3).

#### **Responsabilité de la BU Mines**

Il appartient à la direction de la BU Mines de sélectionner et appliquer les cinq critères mentionnés précédemment et de préparer et présenter le Rapport et les informations qui y sont incluses en accord avec ces critères.

Cette responsabilité inclut : la création, la mise en œuvre et le maintien de systèmes de management de la performance appropriés pour enregistrer, piloter et accroître la précision, l'exhaustivité et la fiabilité des données de développement durable, et s'assurer que les informations rapportées remplissent les exigences de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de caractère compréhensible et comprennent toute information complémentaire susceptible d'en affecter les conclusions et que le rapport ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du vérificateur indépendant**

Il nous appartient d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur la conformité des informations présentées dans le Rapport aux cinq critères de l'ICMM.

Nous avons conduit pour cela les travaux décrits ci-après en nous référant aux bonnes pratiques établies dans les normes professionnelles de vérification et d'audit que sont la norme internationale ISAE 3000, la norme de vérification AccountAbility 1000 (AA1000 AS), et les Directives ISO 19011 pour la qualité et l'audit de systèmes de gestion environnementale.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié les moyens déployés par la BU Mines pour respecter les attentes définies par les cinq critères de l'ICMM précédemment cités.
- Nous avons pris connaissance des différents supports de documentation internes (politiques, chartes, déclarations et supports de communication, etc.) afin de mesurer leur niveau d'adéquation avec les dix principes de développement durable de l'ICMM. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du déploiement de ces politiques au niveau de la BU Mines, en tenant compte des travaux ayant été réalisés lors des années précédentes sur ces sujets et en focalisant nos investigations sur les évolutions du standard du reporting de la Global Initiative (GRI G3/G4/GRI Standards).
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus d'identification et de caractérisation des risques et opportunités en matière de développement durable au regard des principes clé d'inclusion, de matérialité et de réactivité.
- Nous avons vérifié l'existence et apprécié le caractère approprié des systèmes de management des sujets de développement durable considérés comme matériels pour l'activité de la BU Mines.
- Au niveau de l'entité que nous avons sélectionnée<sup>1</sup> en fonction de son activité, de sa contribution à l'impact de la BU Mines en matière de développement durable, de son implantation et d'une analyse de risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de la BU Mines, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à évaluer la correcte application de ces procédures.
- Nous avons revu l'auto-déclaration GRI incluse dans le Rapport.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations affichées par la BU Mines au regard des critères de l'ICMM ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion (Assurance modérée)**

---

<sup>1</sup> Areva Mongol LLC (Mongolie)

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations présentées au sein du Rapport sont conformes aux cinq critères de l'ICMM.

Paris-La Défense, le 15 juin 2018

Le Vérificateur Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky  
Associé Développement durable

Bruno Perrin  
Associé